

Haïti : le Pays Basque se bat pour l'école de Michineau

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT/UHART-CIZE - L'association Konbit pour Haïti se démène désormais pour trouver des fonds à destination de l'école communautaire de Michineau. Un loto a été organisé il y a peu dans ce cadre. Zoom sur une association qui perdure dans ses actions.

BASÉE sur les cantons de Garazi-Baïgorry et plus précisément à Uhart Cize, l'association Konbit pour Haïti (ou KPH), gérée par Denis Vincens et son amie Sandra Dessalines (la présidente), se démène depuis plusieurs années désormais afin de trouver des solutions en Haïti. KPH est en effet une association de 150 membres, créée en 2010 dans les cantons de Garazi-Baïgorry suite au terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010. Son objectif est de soutenir des projets de développement durable en milieu rural défavorisé en Haïti et de faire de la sensibilisation à la solidarité internationale ici, au Pays basque. Après avoir mis en place des solutions de soutien liées à l'acquisition de vaches mises à la disposition de familles paysannes des plus défavorisées, l'objectif de Konbit est désormais d'aider l'école de Michineau à continuer d'exister. Cette école, située en Haïti dans une zone de montagne particulièrement défavorisée, rencontre aujourd'hui des difficultés financières pour fonctionner et a d'énormes besoins (en matière de salaires de professeurs, de matériel didactique, de mobilier, de bloc hygiénique ou encore d'eau potable). D'où l'idée de créer un fonds de donations publiques et/ou privées qui permette le maintien de la structure et de son fonctionnement.



Denis Vincens (au centre) à l'école de Michineau. © D.R.

plutôt vers un parrainage d'école plutôt qu'un parrainage individuel d'enfant. En effet, le parrainage individuel peut localement créer des tensions et des sentiments d'injustice : pourquoi tel enfant est-il parrainé et non tel autre ? Dans la zone de Michineau, tous les enfants viennent d'un milieu socio-économique défavorisé ; il est dans ces conditions difficile de faire le choix des enfants à parrainer. Nous proposons à nos parrains de faire des versements réguliers mensuels de 10 ou 20 euros (ou trimestriels de 30 ou 60 euros) ou tout autre montant de leur choix ! Certains peuvent aussi faire des dons ponctuels. La régularité des dons est cependant nécessaire pour pérenniser le fonctionnement de l'école. Les parrains (42 à ce jour) peuvent à tout moment se désengager et arrêter leurs versements. »

A noter : tous les dons faits au titre dudit parrainage feront l'objet d'un reçu fiscal délivré au début de chaque année et donnant droit aux réductions d'impôts suivant la loi en vigueur (actuellement 66 %). Et les dons des associations, écoles, collectivités, etc. sont plutôt affectés à l'amélioration de la structure (outils pédagogiques, latrines, eau potable...). Partenaire haïtien à KPH, la Coordination Régionale des Organisations du Sud-Est (Crose) s'engage en contrepartie à fournir un bulletin d'information trimestriel autour de l'école de Michineau (résultats, enfants, familles, école, etc.), tout comme un bilan financier semestriel et des nouvelles du mouvement social Crose existant sur place.

Pour tous dons et questions, un mail : sdessalines@neuf.fr ou un site : www.konbitpourhaiti.org où l'on peut télécharger le formulaire de parrainage. Contacts : Sandra Dessalines-Zozaya au 06 11 04 20 69 ou Denis Vincens (vice-président) au 06 70 38 96 73.

► Belxa

villesvillages@lasemainedupaysbasque.fr

Parrainage collectif associé

Un parrainage « collectif » est associé à l'idée de trouver ponctuellement des fonds publics ou privés. Denis Vincens explique : « En concertation avec CROSE, nous avons décidé de nous orienter

En Haïti, 70 à 80 % d'analphabètes

Avec 70 % à 80 % d'analphabètes, Haïti peine à trouver la voie de son développement. Le système d'éducation en Haïti est tel que seules les familles les plus aisées des villes ont les moyens d'assurer à leurs enfants une bonne éducation scolaire. D'autre part, l'Etat haïtien n'assure par ses écoles publiques que la scolarité de 20 % de l'ensemble des élèves scolarisés. L'Etat investit très peu dans les infrastructures scolaires et dans la formation des professeurs. Il en découle une offre de services éducatifs insuffisante et de mauvaise qualité. Cette situation s'est encore aggravée après le terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010.